



**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

**MIRAMAS**

**DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES**

**n°180-2022**

----

**OBJET :**

Inscription de la ville dans un partenariat de communes pour la conduite de la Phase 2 d'étude technico financière sur les modalités de gouvernance de réalisation et d'exploitation d'une unité de préparation culinaire à Miramas confiée à la SPL Sens Urbain – Mutualisation des moyens engagements financiers – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'études

**VOTE :**

*Ne prennent pas part au vote en tant qu'élus intéressés :  
VIGOUROUX Frédéric,  
GUILLEMONT Gérald,  
DEFFOBIS Laëtitia et  
procuration, JULIEN Olivier*

**POUR :**

**27** (25 « Pour Miramas » + 2  
« Miramas avec vous »)

Séance du 12 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le douze octobre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Madame **Anne-Marie GACHON, premier Adjoint.**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

**Etaient représentés : Madame et Messieurs,**

Gérald GUILLEMONT par Christian PEYRO  
Jacques BAUDOUX par Géraldine BUTI  
Fadéla AOUMMEUR par Anne-Marie CHAYOT  
Hatab JELASSI par Maryse RODDE  
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

**Etaient absents excusés : Madame et Messieurs,**

Viviane ROYER  
Romain TONUSSI  
Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**OBJET** : Inscription de la ville dans un partenariat de communes pour la conduite de la Phase 2 d'étude technico financière sur les modalités de gouvernance de réalisation et d'exploitation d'une unité de préparation culinaire à Miramas confiée à la SPL Sens Urbain – Mutualisation des moyens engagements financiers – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'études

Les communes de Cornillon-Confoux, Grans, Miramas et Saint-Chamas ont engagé une réflexion commune sur un programme ambitieux de restauration collective axé sur « l'alimentation durable » destiné aux écoles, aux crèches, aux centres aérés et aux foyers de personnes âgées, reflétant une approche résiliente et flexible, éducative et expérimentale pour répondre, à leur niveau, aux enjeux de santé publique et du changement climatique.

Le programme répond à une politique volontariste des communes de travailler à l'élaboration d'un véritable territoire nourricier et comprend notamment la mise en place d'une unité de préparation culinaire (UPC) à Miramas, un projet de compostage de biodéchets en proximité territoriale et l'élaboration d'un schéma de mise en réseau pour un approvisionnement local, de qualité et durable, privilégiant le respect de l'environnement et les circuits courts en lien avec le projet « Métropolitain – Pays d'Arles » du Projet alimentaire de territoire (PAT).

La ville de Miramas a acquis un terrain de 5000 m<sup>2</sup> dans la ZAC des Molières permettant d'établir les hypothèses constructives de l'équipement.

Le service de l'Enfance et de la Jeunesse de la ville de Miramas a réalisé un diagnostic précis sur les enjeux de l'alimentation durable et a établi un plan d'actions répondant aux engagements du pacte de la transition signé par l'équipe municipale menée par le Maire Frédéric Vigouroux.

En 2021 et 2022 la commune de Miramas a lancé et conduit l'étude de programme de son UPC, construisant à cette occasion le tissu intercommunal de quatre collectivités exprimant la volonté d'étudier un chemin vers la transition alimentaire à travers l'unité de préparation culinaire (UPC). Il en résulte que l'UPC a vocation à décliner les fonctions suivantes :

- Confection de repas pour trois des quatre communes
- Production de denrées préparées pour la Commune de Grans qui conserve sa cuisine
- Livraison des repas (Restaurants et domiciles)
- Logistique 0 déchets 0 plastiques
- Logistique approvisionnement
- Unité de formation
- Cuisine d'application ouverte (formation, producteurs, animation)

La cuisine en elle-même est imaginée pour s'inscrire dans une stratégie d'alimentation durable et responsable et pour travailler des produits, frais, bruts, de saison favorisant une cuisine « maison » et se donner les moyens d'une politique de réduction du gaspillage (légumerie, atelier boucherie, atelier pâtisserie, cuisine, cellule appertisation, cellule surgélation) ;

L'ensemble devra fonctionner dans une logique de développement des productions locales et responsables. A ce titre, l'UPC est imaginée comme le futur opérateur économique en capacité d'inciter les acteurs du secteur agro-alimentaire à s'assurer un débouché local et à s'engager dans des pratiques vertueuses (intrants, énergie, gaspillage notamment).

**Considérant :**

Que les communes de Cornillon-Confoux, Grans, Miramas et Saint-Chamas souhaitent concrétiser leur engagement respectif dans un « partenariat pour la création de l'UPC »

Que le programme issu de la Phase 1 conduit par la SPL Sens Urbain répond à une politique volontariste des communes de travailler sur l'élaboration d'un véritable territoire nourricier (dans le cadre du PAT) ;

Qu'il convient de lancer la phase 2 de l'étude « modalités de gouvernance de réalisation et d'exploitation de l'UPC » dont le budget est évalué à 65 000€ HT

Que cette étude Phase 2 sera confiée la SPL Sens urbain par la ville de Miramas dans la continuité de la Phase 1 et dans le cadre d'un contrat à hauteur totale des 65 000€ HT ;

Que les communes membres du partenariat pour la création de l'UPC, s'engagent à cofinancer l'étude Phase 2 et que la ville de Miramas émettra les titres de recettes en ce sens ;

Que les conclusions de l'étude Phase 2 n'engagent en rien les communes dans la poursuite du projet, soit la constitution d'une entité juridique commune, la construction de l'équipement ou son exploitation.

Que chaque commune membre du partenariat présente au vote de son conseil municipal en des termes identiques la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver l'inscription de la commune de Miramas en qualité de membre du partenariat pour la création de l'UPC pour la conduite de la Phase 2 d'étude technico financière sur les modalités de gouvernance de réalisation et d'exploitation d'une unité de préparation culinaire à Miramas confiée à la SPL Sens Urbain, selon les conditions définies dans la convention d'étude jointe en annexe ;
- d'approuver le lancement de l'étude Phase 2 portée par la ville de Miramas pour un budget global de 65 000€ HT ;
- d'inscrire le montant au budget de la commune article et chapitre correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la délibération, la convention d'études et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le 21/10/2022



ID : 013-211300637-20221012-180\_2022-DE

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité la Présidence de séance est confiée à Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint au Maire.

**APPROUVE** l'inscription de la commune de Miramas en qualité de membre du partenariat pour la création de l'UPC pour la conduite de la Phase 2 d'étude technico financière sur les modalités de gouvernance de réalisation et d'exploitation d'une unité de préparation culinaire à Miramas confiée à la SPL Sens Urbain, selon les conditions définies dans la convention d'étude jointe en annexe.

**APPROUVE** le lancement de l'étude Phase 2 portée par la ville de Miramas pour un budget global de 65 000€ HT, soit 78 000€ TTC.

**DIT QUE** la dépense sera prévue au budget de la Commune, chapitre et article correspondants.

**AUTORISE** Madame Anne-Marie Gachon 1<sup>er</sup> Adjoint dûment habilitée, à signer la présente délibération, la convention d'études avec la SPL SENS URBAIN, ainsi que tous les actes en découlant.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication

le : 21 octobre 2022

**Le premier Adjoint**  
**Acte signé le 13 octobre 2022**  
**Anne-Marie GACHON**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*